Image not found or type unknown

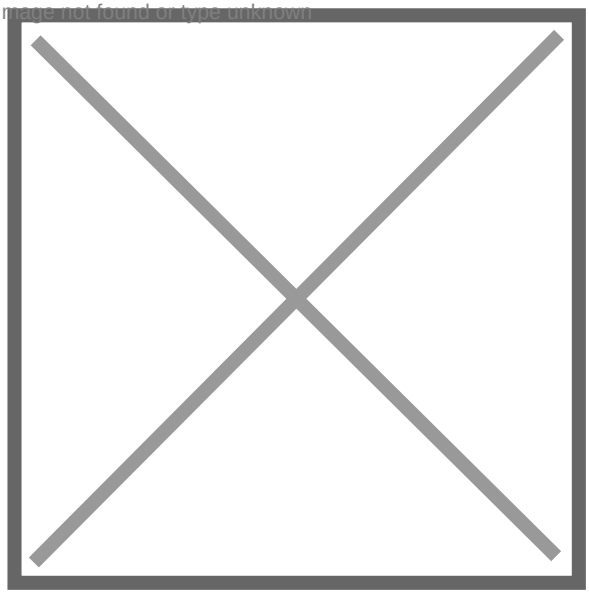

Dépôt de garantie pour location

Par **marie**, le **16/08/2011** à **15:52**

Bonjour,
J'ai loué un appartement avec un ami mais en colocation et j'ai donc versé les frais d'agence, le dépôt de garantie et le loyer. Cependant, je suis parti avant lui c'est-à-dire que mon préavis s'est fini le 2 janvier 2011 et le problème et que mon nom est resté sur le bail jusqu'au lundi 15 août 2011 à l'état de sortie de mon colocataires. A cela, je ne devais recevoir mon dépôt de garantie qu'à ce jour car nous étions "apparemment" solidaire d'une assurance de loyers impayés par la propriétaire que nous n'avons jamais signé. Pour en venir au fait, que mon ex-colocataires n'ayant pas nettoyé l'appartement à son départ, la propriétaire me prend sur ma caution pour une entreprise de nettoyage alors qu'à côté de ça, elle lui a donné un chèque d'une somme correspondante au prorata de son loyer de 15jours. A-t-elle le droit de faire ça? que puis je faire?
Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **15:50**

Avez-vous envoyé votre congé en partant ?
Est-ce qu'il y a une clause de solidarité dans le bail ?
Est-ce qu'il y a une clause d'indivis dans le bail ?

[citation]Pour en venir au fait, que mon ex-colocataires n'ayant pas nettoyé l'appartement à son départ, la propriétaire me prend sur ma caution pour une entreprise de nettoyage alors qu'à côté de ça, elle lui a donné un chèque d'une somme correspondante au prorata de son loyer de 15jours. A-t-elle le droit de faire ça? que puis je faire? [/citation] elle était même en droit de lui rendre le dépot de garantie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés